

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 avril 2014

OBJET :

Recrutement sur emplois non permanents

Rapporteur : M. LAURENT

Délibération n°16

EXPOSE DES MOTIFS

L'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise les collectivités territoriales et leurs établissements publics à recruter, en tant que de besoin, des agents non-titulaires pour pourvoir à des besoins occasionnels ou saisonniers.

Cet article dispose ainsi que les collectivités peuvent recruter par contrat des agents non titulaires de droit public :

- pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période de dix-huit mois consécutifs ;
- pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période de douze mois consécutifs.

Le recours à ces agents contractuels devant faire l'objet d'une autorisation préalable de l'assemblée délibérante, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, pour la durée du mandat, en tant que de besoin et afin de garantir la continuité des services, des agents non-titulaires dans les conditions rappelées ci-dessus.

Monsieur le Maire serait alors chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus.

Il est précisé toutefois que la satisfaction des besoins de recrutement ne présentant pas de caractère d'urgence fera l'objet d'une information préalable au conseil municipal.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non-titulaires pour pourvoir à un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- de le charger de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus, selon leur profil et la nature des fonctions exercées.

Il est précisé que la présente autorisation vaudra aussi bien pour la conclusion d'un contrat initial que pour son renouvellement éventuel, dans les limites fixées par l'article 3 et des crédits inscrits au chapitre 012 du présent budget et des budgets à venir.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 24 avril 2014.

Extrait conforme

Le Maire,

Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2014

tenu sous la présidence de
M. Michel BREUILLE, Maire,

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	28
- Nombre de votants :	29
- Convocation du Conseil Municipal le :	11 avril 2014
- Convocation distribuée le :	11 avril 2014
- Affichage du procès-verbal le :	30 avril 2014

PRESENTS

- MME SIMONNET, M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLMÉ, M. VOGIN, MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, MME PARISOT, M. ROSSIGNON, MME LANZI, M. DI TOMMASO, MME DOLATA, M. GONCALVES, MME BRENDEL, M. LEINSTER, MME MATHIEU, M. RIFF, MME PAGELOT, M. COLMES, MME POYDENOT D'ORO DE PONTONX, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIR

- M. PERNOSSI

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME SIMONNET

Pour extrait,

Le Maire,



Michel Breuille
Michel BREUILLE